Réaction à la demande de permis de bâtir
Rue du Danube
Namur / Belgrade.

Dossier PUCODT/BEL/636/2022

Place à la nature

Contexte général et cartographie du site

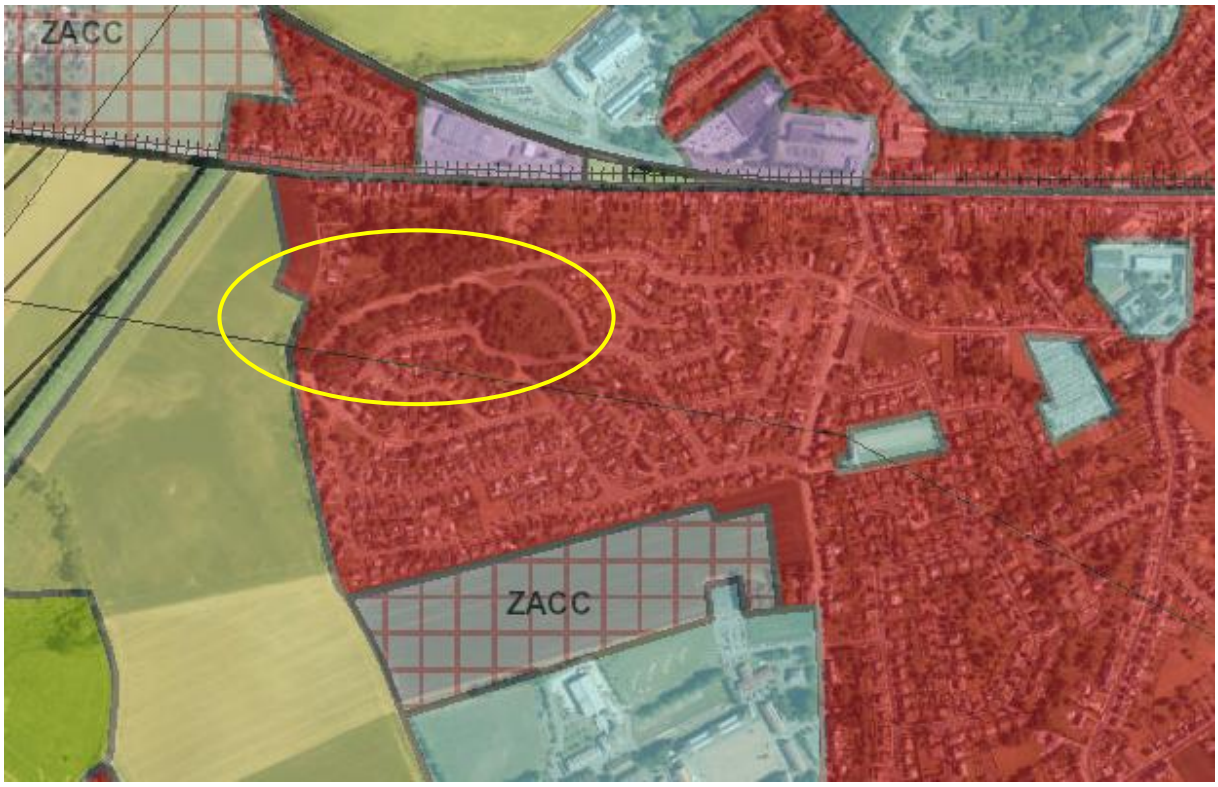

La zone concernée se situe bien en zone d'habitats au plan de secteur et constitue le dernier " carré " vert d'une zone très densément construite.

Si le caractère " bâtissable " n'est pas contestable, Ramur souhaite néanmoins faire remarquer au vu de la vue aérienne ci-dessus, que le projet éradique non seulement la dernière zone verte de ce vaste lotissement mais également un élément important du maillage écologique de toute la zone déjà largement déficitaire en zones naturelles.

Description et constat concernant les espaces naturels

Le site est partiellement boisé bien qu'abondamment envahi par les ronces. Présence importante de bois morts. Le site constitue une zone refuge importante pour de multiples espèces d'oiseaux. Leur présence a pu être confirmée lors de notre présence sur le terrain et des observations des locaux. Le lieu est malheureusement aussi un site de dépôt sauvage qu'il conviendrait d'assainir. Aux dires des riverains, une partie de la strate arborée a déjà été endommagée par le promoteur il y a quelque temps dans le cadre de tests de terrain. Présence d'arbrisseaux, d'aubépines et de divers plants de haies entre le chemin de la longue haie et la rue du Danube ainsi que sur la liaison pédestre entre les deux.

L'ASBL Ramur dénonce, une fois de plus, la période choisie pour le lancement de cette enquête publique qui ne permet :

- Aucun inventaire exhaustif permettant une estimation de la valeur naturaliste du site et l'expression de recommandations aptes à réduire l'impact du projet immobilier.
- Qu'une vague et insuffisante estimation de cette valeur par contacts et collecte d'informations recueillies auprès des riverains.

Les espèces observées

Avifaune

Sur base de deux visites de terrain et des observations des riverains, la présence des espèces suivantes a pu être confirmée :

- Mésanges (charbonnières, bleues et à longue queue)
- Moineau domestique
- Rouge-gorge
- Merle noir
- Pie bavarde
- Tourterelles
- Pigeons ramiers
- Etourneaux sansonnets
- Pics-verts
- Geais des chênes
- Grives
- Pinsons des arbres
- Verdier
- Troglodyte
- Pic épeiche
- Buse variable

Botanique

La saison ne permet aucun inventaire digne de ce nom. Seules quelques espèces printanières sont visibles sur le terrain.

Il n'en est pas de même pour la strate arborescente. Le site est abondamment boisé et le plan fourni par le demandeur ne reprend qu'une partie des spécimens présents, ce qui laisse supposer une large sous estimation du nombre des arbres abattus.

De plus, plusieurs arbres remarquables (au sens du CoDT) sont présents sur le site et ne sont ni répertoriés comme tels ni maintenus.

Cinq arbres au moins présentent des circonférences comprises entre 1.55m et 1.93m des espèces érables et chênes.

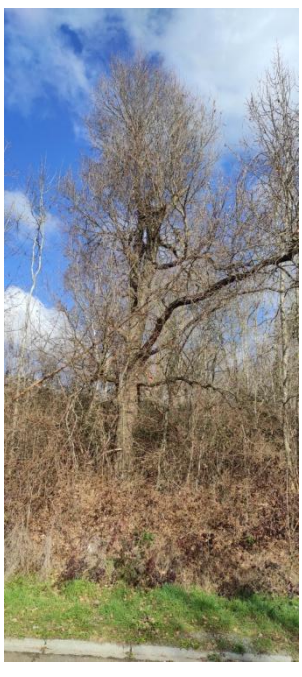

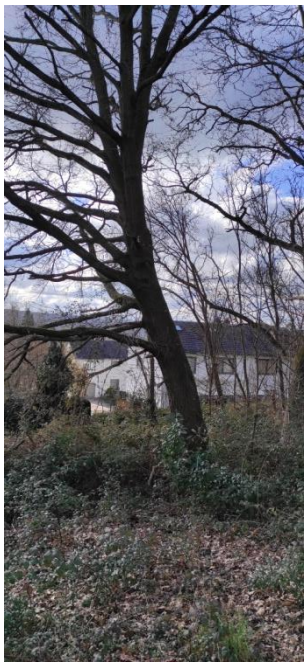

Mammifères

Les riverains font état de l'observation de plusieurs espèces dont :

- Le renard
- Le blaireau
- Le hérisson

Les habitats naturels

Le déclin actuel de bon nombre d'espèces peut être expliqué par la destruction ou la détérioration des habitats dont ils dépendent. Ce constat est bien connu de tous et doit maintenant faire l'objet d'actions concrètes afin d'enrailler la perte de biodiversité dramatique à laquelle nous faisons face. **Dans ce contexte, toute nouvelle perte d'habitats naturels directe, quelle que soit sa qualité biologique, doit donc être évitée autant que possible**. Dans le cas qui nous occupe, ce sont ainsi plus de 2 ha d'habitats naturels qui sont menacés d'être complètement détruits.

Certes, dans ce projet, aucune espèce protégée n'a pu être détectée, mais il serait dangereux de négliger le rôle primordial des zones dites de nature ordinaire. L'espace concerné joue un rôle dans le maillage écologique de la région. En effet, l'isolement de populations vivant dans des noyaux de biodiversité ne suffit pas, il est très important que les espèces puissent se déplacer, en empruntant par exemple des haies, des boisements, des prairies naturelles, qui forment ce qui est appelé des "corridors écologiques", un "réseau écologique" ou encore une "trame écologique".

La communication du demandeur

Ramur fustige à nouveau les modèles de communication utilisés par les promoteurs dans la présentation de leur projet.

L'imagerie utilisée est trompeuse

L'image laisse supposer le maintien ou la mise en place d'une végétation haute qui n'est pas réaliste .La surabondance de haies laisse entrevoir une possible compensation qui est trompeuse.

Conclusion

A la lecture des inventaires et considérations présentées ci-avant, l'ASBL Ramur

- Demande à ce qu'un inventaire complet des arbres présents soit effectué afin d'en estimer le nombre et la valeur exacte.
- Demande à ce que les arbres remarquables au sens du CoDT et présents sur le site soient clairement identifiés et que la législation en cours à leur égard soit respectée.
- Demande à ce que la végétation arborescente présente et de bonne valeur sanitaire soit prise en compte et qu'un maximum de sujets soient maintenus ; le projet de son maintien tel que présenté dans le projet est largement insuffisant et de nature à réduire à néant tout l'intérêt biologique du site.
- Demande à ce que le rôle du site dans le maillage écologique soit pris en compte et préservé et qu'un inventaire détaillé de la flore et de lafaune soit réalisé.
- Que les zones de maintien de la végétation proposées sur le plan d'aménagement du projet (très largement insuffisantes) soient agrandies et multipliées afin de permettre ce maintien de la biodiversité et son rôle comme zone refuge.

Et qu'enfin toutes les grandes déclarations d'intention de lutte contre le changement climatique, le stop béton …. se concrétisent enfin sur le terrain.

Il est indéniable que les aménagements programmés auront un impact important sur le réchauffement, les pollutions diverses, la mobilité et le régime des eaux de surface du quartier.

Il serait utile et urgent que la conception de l'habitat se mette au diapason de la nature au sein de laquelle elle s'implante plutôt que de persister à désertifier les espaces en ne proposant que des aménagements désuets.

70% de notre biodiversité a été perdue en 50 ans. Les aménagements de ce projet ne feront qu'aggraver encore la situation.

Jennifer Di Prinzio

En charge du suivi des dossiers.

Tél : 0496/981981
contact@ramur.be

Marcel Guillaume
Administrateur
En charge du suivi des dossiers.
Rue Joseph Lemineur, 26
5020 Vedrin

Tél : 0476.779815
contact@ramur.be

Place à la nature

Association Sans But Lucratif
Rue du Rond Chêne 32 à 5020 VEDRIN.
N° d'entreprise: 0747.982.539
RPM : tribunal d'entreprise de Namur